Département des Yvelines  L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, à 20 heur municipal, régulièrement convoqués par voie nur réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Vi Olivier Delaporte, Maire.  Ville de La Celle Saint-Cloud  Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY  En exercice : 33 Présents : 29 Prouvoirs : 3 Votants : 32 Votants : 32 Contre : 0 Abstentions : 0  Présents Le Maire Olivier DELAPORTE  Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VigNes Penoît VigNes Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI  Les Conseillers Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Vincent POUYET Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELA/GUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VigNoN Jean-Lue PRIEUR  Absents excusés : Juliette DECAUDIN Carmen OJEDA-COLLET  L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, à 20 heur municipal ce l'Hôtel de Vi Olivier DeLAPORTE  Le Conseillers Objet : Opération Cœur de Ville – Compte- (2021 – 2024)  Vu le Code général des collectivités territoriale L.2121.29, Vu le Code général des collecti	Délibération n°2025.20 Du 18 mars 2025
municipal, régulièrement convoqués par voie nur réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Vi Olivier Delaporte, Maire.  Objet : Opération Cœur de Ville – Compte-(2021 – 2024)  Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY En exercice : 33 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Votants : 32 Potre : 0 Abstentions : 0  Présents Le Maire Olivier DELAPORTE Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pières SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VigNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI  Les Conseillers Olivier DELARORS Brigt DOMINICI Vui le vente, par la Commune à Citallios, des emprises communales conse lots B, D, E F.  Vu le projet d'avenant n°1 et ses annexes 1, 2 e modification de la durée du traité de concession des deux phases opérationnelles de l'opér rémunération de l'Aménageur en conséquence of du traité de concession.  Vu le Compte Rendu Financier Annuel (CRFA) au concé l'aménagement que, conformément à l'article 27 doctobre 2020, Citallios, en sa qualité de concession des l'avencement physique, financier, administratif et décembre 2024.  Considérant que, conformément à l'article 27 doctobre 2020, Citallios, en sa qualité de concession des l'article LaSOn-5 II du Code communiquer à la ville toutes les informations te communique à la ville toutes les informations te son droit à contrôle technique, comptable et fis	
La Celle Saint-Cloud  Secrétaire de séance: Françoise ALBOUY En exercice: 33 Présents: 29 Pouvoirs: 3 Présents: 32 Pouvoirs: 3 Présents: 29 Pouvoirs: 32 Contre: 0 Abstentions: 0  Présents Le Maire Olivier DELAPORTE  Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Romane-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI  Les Conseillers Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Vincent POUVET Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre CUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Amére Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Albier DELAIGUE Olivier BURNEL Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Albier DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Albier DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Albier DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Albier VI le Code général des collectivités territoriale L.2121.29,  Vu le Conseill Marchangement du futur Cœur de Ville à la Celle Sainer Male Pierre QUSO, Citallios, en sa qualité de concession, Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement dive décembre 202	merique le 11 mars, se soi ille, sous la présidence de M
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY  En exercice : 33 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0  Présents Le Maire Olivier DELAPORTE  Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michal AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI  Les Conseillers Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Vincent POUVET Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Présents  Considérant que, conformément à l'article 27 do ctobre 2020, Citallios, en sa qualité de con d'aménagement du Cœur de Ville à la Celle Sai Rendu Financier Annuel (CRFA) au concé l'avancement physique, financier, administratif et décembre 2024,  Considérant que l'établissement de ce document dispositions de l'article L300-5 II du Code communique rà la ville toutes les informations L confiant l'aménagement du futur Cœur de Ville à vu le Traité de Concession d'adémbre 2024,  Considérant que, conformément à l'article 27 do ctobre 2020, Citallios, en sa qualité de con d'aménagement du Cœur de Ville à la Celle Sai Rendu Financier Annuel (CRFA) au concé l'avancem	-Rendu Financier Annue
En exercice : 33 Présents : 29 Provoirs : 3 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0  Abstentions : 0  Présents  Le Maire Olivier DELAPORTE  Les Maires-adjoints  Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI  Les Conseilllers Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Vincent POUYET Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre OUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR  Absents excusés : Juiet DECAUDIN Carmen OJEDA-COLLET  Vu la délibération du Conseil municipal n°2024.01 Vu le décimbre 2023 autorisant, notamment, le décla par anticipation, des emprises communales conse E, et F du projet Cœur de ville, Vu la délibération du Conseil municipal en de décembre 2023 autorisant, notamment, le décla par anticipation, des emprises communales conse E, et F du projet Cœur de ville, Vu la délibération du Conseil municipal n°2024.01 Vu le s délibération du Conseil municipal en de décembre 2023 autorisant, notamment, le décla par anticipation, des emprises communales conse E, et F du projet Cœur de ville, Vu la délibération du Conseil municipal en de décembre 2023 autorisant, notamment, le décla par anticipation, des emprises communales conse E, et F du projet Cœur de ville, Vu le décimbre 2023 autorisant, notamment, le décla par anticipation, des emprises communales conse E, et F du projet Cœur de ville, Vu le décibération du Conseil municipal en de décembre 2023 autorisant, notamment, le décla par anticipation, des emprises communales conse E, et F du projet Cœur de ville, Vu le décibération du Conseil municipal en de décembre 2023 autorisant, notamment, le décla par anticipation, des emprises communales conse E, et F du projet Cœur de ville, Vu le délibération du Conseil municipal en de décembre 2023 autorisant, notamment, le décla par anticipation, de	AL,
Présents : 29 Pouvoirs : 3 Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0 Présents Le Maire Olivier DELAPORTE  Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benôt VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI  Les Conseillers Olivier DOUNET Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDI Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLACHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR  Absents excusés : Juiett DECAUDIN Carmen OJEDA-COLLET  Vu la délibération du Conseil municipal n°2024.01 décembre 2023 autorisant, notamment, le décla par anticipation, des emprises communales cons E, et F du projet Cœur de ville,  Vu la délibération du Conseil municipal n°2024.01 la vente, par la Commune à Citallios, des empris des lots B, D, E F,  Vu le projet d'avenant n°1 et ses annexes 1, 2 e modification de la durée du traité de concession des deux phases opérationnelles de l'opér rémunération de l'Aménageur en conséquence du traité de concession,  Vu l'avis favorable de la Commission Aménagem du 5 mars 2025,  Considérant que, conformément à l'article 27 doctobre 2020, Citallios, en sa qualité de con d'aménagement du Cœur de Ville à la Cœlle Sai Rendu Financier Annuel (CRFA) au concé l'avancement physique, financier, administratif et décembre 2024,  Considérant que l'établissement de ce documen dispositions de l'article L.300-5 Il du Code communiquer à la ville toutes les informations L son droit à contrôle technique, comptable et fi	es et notamment son article
Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0  Présents Le Maire Olivier DELAPORTE  Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benôt VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI  Les Conseillers Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Vincent POUYET Georges LEFEBURE Bruno-DUFYET Georges LEFEBURE Bruno-BUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent BUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent BUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre GUIGNON-FLEURET Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre COUGNON-FLEURET Les Conseillers Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Vincent POUYET Georges LEFEBURE Bruno-DUFYET Georges LEFEBURE Bruno-DUFYEN Georges LEFEBURE Bruno-BUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre SOUN'A Pana-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR  Absents excusés: Juliette DECAUDIN Carmen OJEDA-COLLET  Vu la délibération du Conseil municipal n°2024.01 Vu le projet Cœur de ville a décembre 2023 autorisant, notamment, le décla par anticipation, des emprises communales cons E, et F du projet Cœur de ville, a décembre 2024 uranticipation, des emprises communales cons E, et F du projet Cœur de ville, a la Celle Sai rémunération de l'Aménageur en conséquence of du traité de concession.  Vu le projet d'avenant n°1 et ses annexes 1, 2 e modification de la durée du traité de concession dés deux phases opérationnelles de l'opérirémunération de l'Aménageur en conséquence of du traité de concession.  Vu le Compte Rendu Financier Annuel (CRFA) vu l'avis favorable de la Commission Aménagem du 5 mars 2025,  Considérant que, conformément à l'article 27 do ctobre 2020, Citallios, en sa qualité de concession des deux phases opérationnelles de l'opérirémunération du l'Aménageur en conséquence du traité de concession.  Vu l'avis favorable de la Commissio	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE  Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI  Les Conseillers Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Vincent POUYET Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR  Absents excusés: Juliette DECAUDIN Carren OJEDA-COLLET  Vu le permis d'aménager délivré par le Maire au de Citallios sous le numéro PA 78 126 23 G005 er de Citallios sous le numéro PA 78 126 23 G005 er de Citallios sous le numéro PA 78 126 23 G005 er de Citallios sous le numéro PA 78 126 23 G005 er de Citallios sous le numéro PA 78 126 23 G005 er de Citallios sous le numéro PA 78 126 23 G005 er de Citallios sous le numéro PA 78 126 23 G005 er de Citallios sous le numéro PA 78 126 23 G005 er de Citallios sous le numéro PA 78 126 23 G005 er de Citallios sous le numéro PA 78 126 23 G005 er décembre 2023 autorisant, notamment, le décla par anticipation, des emprises communales cons E, et F du projet Cœur de ville,  Vu la délibération du Conseil municipal n°2024.01 la vente, par la Commune à Citallios, des empris des lots B, D, E F,  Vu le projet d'avenant n°1 et ses annexes 1, 2 e modification de la durée du traité de concession des deux phases opérationnelles de l'opérirémunération de l'Aménageur en conséquence of du traité de concession,  Vu le Compte Rendu Financier Annuel (CRFA) présente délibération,  Vu l'avis favorable de la Commission Aménagem délive de concession,  Considérant que, conformément à l'article 27 d' octobre 2020, Citallios, en sa qualité de concession,  Considérant que, conformément à l'article 27 d' octobre 2020, Citallios, en sa qualité de concession,  Considérant que, conformément à l'article 27 d' octobre 2020, Citallios, en sa qualité de concession d'aménagement du Cœur de Ville à la Celle Sai Rendu Financier Annuel (CRFA) au	l la société « CITALLIOS » e
décembre 2023 autorisant, notamment, le décla par anticipation, des emprises communales cons E, et F du projet Cœur de ville,  Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI  Les Conseillers Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Vincent POUYET Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR  Absents excusés: Juliette DECAUDIN Carmen OJEDA-COLLET  décembre 2023 autorisant, notamment, le décla par anticipation, des emprises communales cons E, et F du projet Cœur de ville,  Vu la délibération du Conseil municipal n°2024.01 la vente, par la Commune à Citallios, des empris des lots B, D, E F,  Vu le projet d'avenant n°1 et ses annexes 1, 2 e modification de la durée du traité de concession des deux phases opérationnelles de l'opériré munération de l'Aménageur en conséquence of du traité de concession,  Vu le Compte Rendu Financier Annuel (CRFA) présente délibération,  Vu l'avis favorable de la Commission Aménagem du 5 mars 2025,  Considérant que, conformément à l'article 27 do octobre 2020, Citallios, en sa qualité de con d'aménagement du Cœur de Ville à la Celle Sai Rendu Financier Annuel (CRFA) au concé l'avancement physique, financier, administratif et décembre 2024,  Considérant que l'établissement de ce documen dispositions de l'article L.300-5 II du Code communiquer à la ville toutes les informations u son droit à contrôle technique, comptable et fi	n date du 22 septembre 202.
Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI  Les Conseillers Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Vincent POUYET Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR  Absents excusés: Juliette DECAUDIN Carmen OJEDA-COLLET  Vu la deliberation du Conseil midnicipal in 2024-3-1 Ia vente, par la Commune à Citallios, des empris des lots B, D, E F,  Vu le projet d'avenant n°1 et ses annexes 1, 2 e modification de la durée du traité de concession des deux phases opérationnelles de l'opérirémunération de l'Aménageur en conséquence du traité de concession,  Vu le Compte Rendu Financier Annuel (CRFA) présente délibération,  Vu l'avis favorable de la Commission Aménagem du 5 mars 2025,  Considérant que, conformément à l'article 27 doctobre 2020, Citallios, en sa qualité de cor d'aménagement du Cœur de Ville à la Celle Sai Rendu Financier Annuel (CRFA) au concé l'avancement physique, financier, administratif et décembre 2024,  Considérant que l'établissement de ce documen dispositions de l'article L.300-5 II du Code communiquer à la ville toutes les informations u son droit à contrôle technique, comptable et fi	assement du domaine publi
Vu le projet d'avenant n°1 et ses annexes 1, 2 e modification de la durée du traité de concession des deux phases opérationnelles de l'opérarémunération de l'Aménageur en conséquence de du traité de concession,  Vincent POUYET Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR  Absents excusés: Juliette DECAUDIN Carmen OJEDA-COLLET  Vu le Compte Rendu Financier Annuel (CRFA) présente délibération,  Vu l'avis favorable de la Commission Aménagem du 5 mars 2025,  Considérant que, conformément à l'article 27 doctobre 2020, Citallios, en sa qualité de cor d'aménagement du Cœur de Ville à la Celle Sai Rendu Financier Annuel (CRFA) au concé l'avancement physique, financier, administratif et décembre 2024,  Considérant que l'établissement de ce documen dispositions de l'article L.300-5 II du Code communiquer à la ville toutes les informations u son droit à contrôle technique, comptable et fi	ses communales constitutive
Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR  Absents excusés: Juliette DECAUDIN Carmen OJEDA-COLLET  Vu l'avis favorable de la Commission Aménagem du 5 mars 2025,  Considérant que, conformément à l'article 27 doctobre 2020, Citallios, en sa qualité de cor d'aménagement du Cœur de Ville à la Celle Sai Rendu Financier Annuel (CRFA) au concé l'avancement physique, financier, administratif et décembre 2024,  Considérant que l'établissement de ce documen dispositions de l'article L.300-5 II du Code communiquer à la ville toutes les informations us son droit à contrôle technique, comptable et fi	i pour permettre la realisatio ration, d'autre part, sur
Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR  Absents excusés: Juliette DECAUDIN Carmen OJEDA-COLLET  Vu l'avis favorable de la Commission Aménagem du 5 mars 2025,  Considérant que, conformément à l'article 27 doctobre 2020, Citallios, en sa qualité de cor d'aménagement du Cœur de Ville à la Celle Sai Rendu Financier Annuel (CRFA) au concé l'avancement physique, financier, administratif et décembre 2024,  Considérant que l'établissement de ce documen dispositions de l'article L.300-5 II du Code communiquer à la ville toutes les informations us son droit à contrôle technique, comptable et fi	A) 2021 - 2024, objet de
Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR  Absents excusés: Juliette DECAUDIN Carmen OJEDA-COLLET  Considérant que, conformément à l'article 27 d octobre 2020, Citallios, en sa qualité de cor d'aménagement du Cœur de Ville à la Celle Sai Rendu Financier Annuel (CRFA) au concé l'avancement physique, financier, administratif et décembre 2024,  Considérant que l'établissement de ce documen dispositions de l'article L.300-5 II du Code communiquer à la ville toutes les informations u son droit à contrôle technique, comptable et fi	nent – Bâtiments – Transpor
Absents excusés:  Juliette DECAUDIN  Carmen OJEDA-COLLET  Considérant que l'établissement de ce documen dispositions de l'article L.300-5 II du Code communiquer à la ville toutes les informations u son droit à contrôle technique, comptable et fi	ncessionnaire de l'opératio int-Cloud, a établi le Compt édant, présentant l'état o
Stéphane MICHEL menées, mais également sur celles restant à eng Geneviève SALSAT	e de l'Urbanisme, visant utiles lui permettant d'exerc inancier sur les actions dé gager,
Considérant que, conformément, à l'article L. 300 ce document doit être présenté et soumis au vote	0-5 II du Code de l'urbanism e du Conseil municipal.

Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-François THOMAS

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du Compte-Rendu Financier Annuel (2021 – 2024) de l'opération Cœur de Ville.

Le Maire,

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :

de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)
ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.